

N°P/ 74

CIRCULAIRE

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale,
à Mesdames et Messieurs les Chefs des
Etablissements à personnalité civile ou
directement régis par l'Etat,

OBJET : Conseil de discipline et commission paritaire
représentation du personnel ouvrier permanent.-

Il y a lieu de procéder aux élections des représen-
tants du personnel ouvrier permanent au conseil de discipline
et à la commission paritaire pour les années 1960 et 1961.

Je vous rappelle que pour l'élection des représentants
du personnel au conseil de discipline (arrêté du 30 juillet
1938, modifié par l'arrêté du 18 janvier 1952 publié au Jour-
nal Officiel Tunisien du 22 janvier 1952), le personnel est
réparti en 2 unités :

1/ère unité : personnel des catégories I, II et III;

2ème unité : personnel des catégories IV et V.

Compte tenu de cette répartition, je vous prie de bien
vouloir m'adresser sous huitaine :

- 1°- la liste en double exemplaire des ouvriers commissionnés
de votre établissement dûment classés par unités;
- 2°- les candidatures que vous aurez pu susciter pour ces
élections qui doivent être adressées au Secrétariat d'Etat
à l'Education Nationale (Service du Personnel), sous pli
cacheté portant la mention "Election au conseil de disci-
pline et commission paritaire - agents de service -
candidatures".

- - - - -

Les demandes de candidature doivent comporter en outre les renseignements suivants :

- Nom et prénoms du candidat;
- Date de naissance;
- Etablissement où il exerce;
- Qualification, catégorie et unité;
- Date d'entrée en fonctions;
- Date du commissionnement;
- Signature de l'intéressé.

Des instructions ultérieures vous préciseront les modalités de ces élections en même temps que seront diffusés les noms des candidats retenus.

Les élections devant avoir lieu à une date très rapprochée, j'attacherais du prix à recevoir dans les délais impartis les listes d'électeurs et les candidatures qui se seront manifestées.

Le Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics
et à l'Habitat,
Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale p.i.
signé : A. NOUREDDINE

Pour ampliation
Certifiée conforme :

Minké